

**COMMUNE DE BATS****DELIBERATION N° 2024/08****SEANCE DU 15 AVRIL 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le quinze du mois d'avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 03/04/2024

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaëlle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYSCHÉ et Karine LESPIAU

Absent(s) excusé(s) : Joël VIDOT, Marc DABESCAT, Laurent DUMARTIN

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaëlle MARTIN

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 6

Votants : 6

Objet : Vote du Budget Primitif pour l'exercice 2024 du Lotissement LAHITTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- de voter les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : **306 007,00 €**

Recettes : **306 007,00 €**

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **313 325,52 €**

Recettes : **313 325,52 €**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibus - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Fait et délibéré les Jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-Marc DUPOUY



La secrétaire de Séance
Gaëlle MARTIN